



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 823

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2022, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 823 intitulé « Règlement d'emprunt concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :	
Avis de motion et adoption d'un projet de règlement	17 janvier 2022
Adoption du règlement	7 février 2022
Approbation par le Ministère des Affaires municipales Et de l'Habitation	14 février 2022

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 18 février 2022.

---

Danny Roy, directeur général et greffier-trésorier